

PARTIE I : LE POSTULAT ÉPISTÉMOLOGIQUE DU DROIT GLOBAL SUR LA NORMATIVITÉ :

TITRE I : UN PROJET DOCTRINAL DE DÉPASSEMENT DE L'ÉTAT DANS L'APPRÉHENSION DE LA NORMATIVITÉ

Chapitre I : Le postulat du *global turn*/l'abandon du nationalisme méthodologique

Chapitre II : Une ambition disciplinaire paradigmatique fondatrice

TITRE II : LE NÉCESSAIRE ENGAGEMENT POLITIQUE DU JURISTE DANS LA GLOBALISATION

Chapitre I : Le droit entendu comme principale science des normes, concurrencée dans la globalisation : l'engagement institutionnel de la doctrine

Chapitre II : Le droit entendu comme enjeux de pouvoir : un regard doctrinal sur les normes au service d'une ambition politique.

PARTIE II : LA THÈSE GLOBALISTE DE DÉCONSTRUCTION DE LA NORMATIVITÉ JURIDIQUE :

TITRE I : REJETER LA DÉFINITION ONTOLOGIQUE DE LA NORMATIVITÉ SELON LE DROIT GLOBAL

Chapitre I : Repenser le contenu déontique de la norme juridique.

Chapitre II : Repenser la production de la norme : le rejet de la logique de « source » du droit.

TITRE II : REPENSER LA DÉFINITION FONCTIONNELLE DE LA NORMATIVITÉ SELON LE DROIT GLOBAL

Chapitre I : Repenser la sanction de la norme à l'aune du droit global

Chapitre II : Repenser la légitimité de la norme juridique